

Institution pour les Sourds-Muets.

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, la bénédiction de la cloche destinée à la chapelle du Côté St. Louis, a eu lieu à la Cathédrale, dimanche dernier.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Quand la cérémonie de la bénédiction fut achevée, M. Leger, d'abord de la chaire, s'adressa affectueusement à la foule attentive et plaida efficacement la cause si intéressante de sa chère famille des Sourds-Muets.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Eglise dans les bénédictions en général.

belle langue Française, et un songeur de notre pays, qu'un grand nombre de personnes veulent imprudemment nous faire oublier.

Je ne dois pas oublier de vous mentionner aussi les RR. PP. Jésuites Vanhyden et Petit dont le zèle, la charité pour les Canadiens sont sans bornes.

Il me paraît si merveilleux de voir comment les Canadiens qui étaient si accoutumés à haïr, ont si fidèlement tenu leur engagement de Tempérance:—en vérité, l'on comprend que Dieu nous aime et nous soutient, lorsqu'on voit tant d'ivrognes qui traitaient les rues, tant de jeunes gens débauchés, élevés dans la crapule de nos faubourgs de Québec et de Montréal les plus perdus: lorsqu'on voit, dis-je, toutes ces personnes parfaitement converties tout d'un coup, plus retomber dans leurs fuites premières, abhorrer ce qu'ils avaient tant aimé et remplir les Eglises, le Dimanche, du matin jusqu'au soir! Non, jamais je ne suis capable de vous décrire le changement qui s'est opéré parmi les Canadiens, depuis qu'ils ont embrassé la Tempérance, car sont là de ces choses qu'il faut voir pour les croire.

Je ne terminerai pas sans vous dire que nous sommes décidés à fêter la St. Jean Bte. avec toute la solennité possible... nous avons déjà commencé à former un association qui grandit tous les jours.

J'ai l'honneur d'être, etc. Troy, 18 avril, 1850.

Nouvelles Religieuses.

L'Eglise de Piémont est aux prises aujourd'hui avec ce parti anti-religieux qui parle sans cesse de liberté, et qui se rend coupable, dit-on, de la plus odieuse des oppressions, l'oppression contre la liberté religieuse.

Le Ministre Siccardi présenta, il y a quelques semaines au parlement Piémontais des lois attentatoires aux privilèges et même aux stricts droits de l'Eglise.

Le Souverain Pontife a protesté contre la plus étrange conduite du ministre piémontais et de ses suppôts.

En Espagne; la conduite du gouvernement est étroit et d'une pitoyable bassesse.

On sait que la Révolution (et c'est là l'annonce ordinaire des révolutionnaires) a déclaré les propriétés nationales tous les biens du Clergé.

On lit dans la Correspondance du Courrier des Etats-Unis daté de Paris, le 4 avril: La semaine sainte et le jour de Pâques qui la couronne ont vu se presser des flots de peuple autour des chaires et des autels.

On lit dans la Correspondance du Courrier des Etats-Unis daté de Paris, le 4 avril: La semaine sainte et le jour de Pâques qui la couronne ont vu se presser des flots de peuple autour des chaires et des autels.

On lit dans la Correspondance du Courrier des Etats-Unis daté de Paris, le 4 avril: La semaine sainte et le jour de Pâques qui la couronne ont vu se presser des flots de peuple autour des chaires et des autels.

On lit dans la Correspondance du Courrier des Etats-Unis daté de Paris, le 4 avril: La semaine sainte et le jour de Pâques qui la couronne ont vu se presser des flots de peuple autour des chaires et des autels.

On lit dans la Correspondance du Courrier des Etats-Unis daté de Paris, le 4 avril: La semaine sainte et le jour de Pâques qui la couronne ont vu se presser des flots de peuple autour des chaires et des autels.

On lit dans la Correspondance du Courrier des Etats-Unis daté de Paris, le 4 avril: La semaine sainte et le jour de Pâques qui la couronne ont vu se presser des flots de peuple autour des chaires et des autels.

On lit dans la Correspondance du Courrier des Etats-Unis daté de Paris, le 4 avril: La semaine sainte et le jour de Pâques qui la couronne ont vu se presser des flots de peuple autour des chaires et des autels.

cautionnement des autres journaux, selon la population des villes où ils paraissent. La suite au droit de timbre doit être établie de nouveau, de 4 centimes pour les papiers de la première catégorie et de deux centimes pour les autres.

Comme on le voit, le Gouvernement Français s'efforce, de viser le couvercle destiné à comprimer l'explosion qui menace tout d'une ruine entière.

En considérant ces dispositions législatives, on est forcé de convenir que la licence, que l'on voudrait confondre avec la liberté, n'a d'autre résultat que de faire rivaux les fers de deux peuples en proie à cette licence, au lieu de leur procurer cette liberté véritable qui n'est compatible qu'avec le respect pour l'autorité.

CONVENTION SUR LA TENURE SEIGNEURIALE.

Les délégués des différentes paroisses élus pour les représenter à la Convention sur la Tenure Seigneuriale, se réuniront à Paris, le 7 mai prochain, pour procéder aux affaires de la Convention.

Les journaux français et anglais sont priés de reproduire cette convocation.

P. DAVIGNON, Président.

Paroisse de St. Clot. TENURE SEIGNEURIALE.

En conformité à la convocation qui a été faite par J. W. Parent, éc., J. P. sur la requête de lui faite par un certain nombre de notables de la paroisse St. Clot, a eu lieu, le 14 avril, à la demeure de M. J. Bte. Fairant, en la dite paroisse, une assemblée des habitants d'icelle paroisse, et des environs, sur la Tenure Seigneuriale et autres sujets d'intérêt public.

Après un discours que M. Parent a été unanimement prié de faire, et dans lequel il a habilement fait ressortir les raisons qui nécessitent la dite assemblée, M. Paul Bezenner, père, a été appelé à la présidence, et M. Julien Lefebvre, a été prie d'agir comme secrétaire; et Pie. Chas; David, éc., Notaire, comme assistant secrétaire.

Et après que le but principal de l'assemblée eut été bien et très-explicitement expliqué par M. le président, il a été résolu sur motion de M. Louis Divoysan, cultivateur, secondée par M. J. Bte. Bissonnet, 1. Que cette assemblée concertât volontiers dans les 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, et 6ème résolutions adoptées à l'assemblée de St. Zotique et des lieux circonvoisins, le 3 Février dernier; mais la troisième des dites résolutions n'a été adoptée qu'en tant qu'elle se rapporte à la réduction des droits seigneuriaux aux taux anciens et primitifs et à une commutation à faire dans un délai indéterminé et au gré du censitaire.

Quant à la 6ème des dites résolutions, elle a passé à l'unanimité des votes, si ce n'est de celui de Louis Adams, éc., notaire, qui s'y est opposé avec trois ou quatre autres personnes.

2. Sur motion de Louis Adams, éc., N. P. secondée par Jos. Humeau, éc., que Pierre Joseph David, éc., assistant secrétaire de cette assemblée, est choisi comme délégué de la dite paroisse St. Clot, pour la représenter aux prochaines assemblées des délégués des différentes paroisses du district de Montréal, lesquelles assemblées doivent avoir lieu relativement à la Tenure Seigneuriale, à Montréal.

3. Sur motion de M. Narcisse Lalonde, secondée par M. Benjamin Bézener, que cette assemblée eût devoir attirer l'attention de la législature sur la nécessité d'une diminution à faire sur les frais exorbitants de l'administration de la Justice, lesquels pèsent si lourdement sur le peuple de cette province.

4. Sur motion de Michel Guindon, éc., secondée par M. Benjamin Bézener, cultivateur, que les seigneurs en cette province soient, par une loi à être passée par la législature, contraints à concéder leurs terrains non concédés, leurs domaines privés exceptés, aux anciens taux établis à l'usage et les loix.

5. Sur motion de M. Frs. Ouellet, cult.; secondée par M. Gabriel Chartrand, cul; que l'Arrière, la Minerve, le Pilor, le Herald, et les Melanges Religieux, soient priés de publier les procès-verbaux desdits journaux respectifs.

Et la dite assemblée s'est terminée par des remerciements qui ont été unanimement votés à M. le président, à M. Parent et à MM. le secrétaire et assistant secrétaire.

PAUL BEZENER, Président.

JULIEN LEFEBVRE, Secrétaire.

PRE. JOS. DAVID, Assist. Sec.

St. Clot, 15 avril 1850.

Citation de Journaux.

De la Minerve. Premiers arrivages d'Europe.—Les vaisseaux Great Britain, Montreal, John Bull & Britannia, sont entrés hier dans notre port.

Un grand nombre de bateaux chargés de bois ainsi que des caïeux sont aussi arrivés hier et aujourd'hui.

Il paraît que M. Bouthillier n'aura pas de successeur comme Assistant Commissaire des Terres de la Couronne. M. J. Langvin serait désormais le premier officier de ce département, à Montréal, après le Commissaire en chef.

Une pluie battante est tombée durant toute la nuit dernière et pendant une partie de la journée, poussée par un fort vent du nord-est. L'eau du fleuve est montée considérablement.

Messieurs Lemoine, Loupret et Raymond, élèves de l'école de médecine de cette ville, ont été admis à la pratique de la médecine, la semaine dernière, après avoir subi leur examen au collège McGill, en présence des professeurs des deux écoles.

Les Dames et Demoiselles du bazar de Notre-Dame de Bonsecours qui, à ce lieu, mercredi, jeudi et vendredi derniers, remerciaient les messieurs Merrill de l'obligeance qu'ils ont eu de prêter leur nouveau magasin pour ce but; Messieurs les musiciens de la bande des Voltigeurs, et le public en général pour l'encouragement qu'elles ont reçu. Elles prient un instant temps la liberté d'annoncer que les objets dont elles n'ont pu disposer, sont tirés à la bibliothèque des bons livres, lundi soir, à six heures.—Com.

(De l'Echo des Comptines.)

INCENDIE.—Mercredi matin (hier) vers 5 heures, le presbytère de St. Barthélemy est devenu la proie des flammes. Il paraît qu'un des ouvriers qui travaillait à la menuiserie que l'on fait pour la nouvelle église, en voulant allumer un poêle, laissa tomber un charbon sur un tas de ripes qui prit feu immédiatement. Il se jeta dessus pour l'éteindre, mais en vain, en un instant les flammes envahirent l'édifice; l'on est parvenu à sauver presque tout le mobilier de M. le curé.

SCIENCE.—On nous écrit de St. Sulpice: Dimanche, le 21 du courant, un nommé Moïse Beaudin, à la suite d'une attaque d'hémiparésie, s'est ôté la vie en se pendant dans son grenier. Il pria sa femme d'aller aux vêpres et de faire pour lui le chemin de la croix, se chargeant de soin de la maison et de ses deux petits enfants tout jeunes encore; ce à quoi elle consentit. A son retour des vêpres, elle n'aperçut que ses deux enfants pleurant sur un lit et demandant leur père; après avoir visité tous les appartements du bas de la maison, ce qui fut l'affaire d'une seconde, elle ouvrit la porte du grenier et aperçut le corps de son mari pendu et qui venait sans doute de rendre le dernier soupir. Elle appela au secours et un s'empressa de le débiter de cette corde fatale, mais il était trop tard. Le corps le Jure fit l'enquête et rendit un verdict en conséquence. M. Beaudin n'était âgé que de vingt-sept ans, il laissa dans la veuve, une femme, deux enfants et un grand nombre de parents.

La Compagnie des Pompiers de Berthier vient d'être réorganisée. Un grand nombre de nouveaux pompiers se sont enrôlés et l'effectif de cette compagnie, nous dit-on, se monte à 60 hommes. Nous espérons que les compagnies d'assurances, au sujet de cela et d'ailleurs, ont le bon sens de leurs polices.

On nous dit aussi que F. R. Tranchemontagne, écuyer, avec sa libéralité ordinaire doit fournir gratis les chapeaux d'uniforme aux nouveaux pompiers.

(De Canadian.)

Les vapeurs Lily et Bygon sont arrivés hier (23) à Lachine, avec des produits de l'Ouest.

Le Montréal a dû quitter Montréal aujourd'hui à midi.

Deux goélettes de l'île aux Contres sont entrées dans notre port hier au soir, avec des provisions. Elles n'ont vu aucun vaisseau en bas.

On dit que la goélette à hélice Western Miller devait quitter Toronto ce matin, et sera probablement ici samedi. Elle partira pour Halifax lundi.

Les vapeurs John Munn et Roneland Hill, qui ont été mis en bon ordre, ainsi que l'Alliance, la Princesse Victoria et le Lumber Merchant, sont prêts à reprendre leur service.

Le Québec, auquel on a fait de grandes réparations cet hiver, sera prêt dans quelques jours.

L'Alliance est arrivée de son hivernement hier au soir, et partira pour Montréal aussitôt que le chenal sera libre de glace, avec le vaisseau Montréal Britannica et John Bull en remorque.

Le Lumber Merchant remorquera à Montréal le navire Great Britain.

Le navire Chatham, de la Nouvelle-Orléans et le brick Thétis, d'Alexandria (E.-U.), ont été expédiés pour Québec, le premier le 9 du courant, et le second le 17.

Un bâtiment suédois, le Carl Johann, chargé à Gottenborg le 27 février pour Québec.

La goélette Crown, capitaine Rolfo, de l'Inde des ports de la Nouvelle-Ecosse, chargée de plâtre pour les Etats-Unis, s'est perdue complètement à West Quoddy, pendant une tempête qui éclata dans la nuit du 13. Tout le monde a bord a péri; on a trouvé le corps d'une des victimes et les papiers du vaisseau, voyageurs citoyens.—Le navire Ianthe, arrivé de Canton à New-York, avait à son bord, entre autres passagers, une famille chinoise qui se rend en Europe. Le chef de cette famille est un professeur de musique; il est accompagné de sa femme, que l'on dit fort jolie, de deux enfants et d'une femme de chambre.

CE QUE VAUT UN ACRE DE TERRE.—Les terres que le colonel Fremont possède en Californie feront de lui l'homme le plus riche du monde, si l'on en croit certaines correspondances. Elles sont arrières, et dans peu d'années on pense

que certaines parties pourront se vendre au prix de six millions de dollars l'acre. M. Wright assure qu'il connaît aussi des terres appartenant au gouvernement qui vaudront ce prix et qui donneront annuellement de dix à vingt pour cent de capital.

Vente d'esclaves.—Un journal de la Nouvelle-Orléans contient diverses annonces, en anglais et en français, de vente judiciaires, parmi lesquelles on remarque les suivantes; 4 lots d'esclaves, dont un de 178 hommes, femmes et enfants, de plus 2 ans jusqu'à un âge mûr; un de 114, un de 54, et un de 147. Ils doivent être vendus sans réserve, au plus haut enchérisseur, avec les propriétés sur les quels ils travaillent; en tout quatre cent quatre-vingt-treize personnes annoncées dans une seule feuille comme devant être vendues par autorité de justice sur le marché de la Nouvelle-Orléans.

Il paraît que M. A. Chiquiquy, dont nous avons parlé hier la lettre, s'est mépris en annonçant la mort du docteur Duguay; il voulait, sans doute, parler de la mort du Dr. Daoust qui est malheureusement constatée.

MARIAGES.

A Yamachiche, le 23 du courant, par le Rev. M. Du Grand, a été célébré le mariage de M. Raphaël Gelin, à Dieppe, avec Louise, fille de ce père.

A Lotbinière, le 22, par M. Ed. Faucher, Pudent-David-Pierre Blais, éc., à Dieppe, a été célébré le mariage de M. Antoine Bergeron de Vallon, fils d'Antoine Bergeron de Vallon, éc.

DECES.

A Berthier, District de Montréal le 23 ult. après un malade de deux ans supporté avec une patience héroïque et une résignation vraiment chrétienne: Dame M. Joseph Boivin, épouse de Charles M. Pelland, gentil homme, Lieutenant de Milice du lieu, à l'âge de 70 ans. Bonne épouse, tendre mère, bienfaitrice des pauvres qui pleurent en elle une mère chérie, elle expira les regards de tous ceux qui l'ont connue ou en ont entendu parler. Elle laisse pour héritier sa petite nièce inconsolable et une famille composée de 8 enfants, 19 petits enfants, 62 neveux et 273 petits neveux et arrière-petits neveux. Sa obsèques ont eu lieu le 25 ult. à 19 heures. A. M. avec grand solennité suivis d'un grand concours de peuple, et de dix citoyens les plus marquants du lieu et des paroisses circonvoisines.

Au même lieu le 16 ult. de pulmonie, après une maladie de 9 mois supportée avec résignation et patience, Mlle. M. Agnès M. Pelland, fille de M. Pierre S. M. Pelland et partie fille de M. M. Pelland, Ec. Major de Milice du lieu. Cette jeune Demoiselle qui se distinguait par des manières affables, un esprit vif et enjoué faisait un des plus beaux ornements de la société où elle se trouvait. Elle ne se complaisait qu'à se consacrer à son devoir et à l'éducation de ses enfants. Elle se mariait du pain des foyers, sans disant un allié plein de joie à ses parents et après s'être vu de son lit elle leur indiqua du doigt le ciel sa patrie et leur résista ces paroles du psalme: "L'vivus sum in his qui dicunt non sum, in domum domini i'visus, puis elle expira et a été enterrée le lendemain à 10 heures. Elle laisse un grand nombre d'amis qui l'ont accompagnée à ses funérailles qui ont eu lieu le 18 ult. à 10 heures. A. M. avec grande solennité.

Les journaux de cette Province ainsi que ceux des Etats-Unis sont priés de reproduire ces deux décès.

(Communiqué.)

(Communiqué.)

AVIS.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION, SAVOIR.

La Corporation du Collège de l'Assomption donne notice à toutes les personnes qui sont endettées envers le dit Collège pour logement ou fourniture de leurs enfants, afin de leur donner un PREMIER AOUT 1850, de venir solder leurs comptes, ou prendre des arrangements avec le PREMIER JUIN prochain sans faute. Faute de quoi leurs comptes seront mis indistinctement entre les mains d'un Avocat.

S'adresser à M. Guibault au Collège, ou au Rév. M. Dorval à la Cure, ou au Sussigné, l'un des membres de la dite Corporation chargé spécialement de cette affaire.

L. J. C. CAZENÈVE, L'Assomption, le 23 avril 1850.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole Supérieure, en Français, demande une situation qu'il pourra remplir immédiatement à des conditions très-faciles. S'adresser au Bureau des Melanges Religieux ou à l'Évêché de Montréal.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE ÉDITION, augmentée des PRIÈRES DE LA MÈRE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. S.

LE MOIS DE MARIE.

Le Sussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS à St. VIEUX; elle est précédée sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix. J.-Bte. ROLLAND, N. 21, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

ARBRES FRUITIERS, ETC.

VENTE PAR ENCAN D'UN CHOIX D'ARBRES FRUITIERS, D'ARBRES-SAUVAGE FRUITS ET A FLEURS, ETC., ETC. S'adresser à M. James Dougall, éc. propriétaire au

ROSE BANK NURSERY, offrira à l'Écan dans ses appartements, jeudi le DEUX MAI prochain.—Une collection choisie de POMIERS, POISSIERS, CHRISPIERS, VIGNES FRAMBOISIERS, FRISIERIERS et ARBRES-SAUVAGE A FLEURS, tous propres au Climat du Bas-Canada.

Ces Arbres, etc. étant arrachés et printemps, avec soin, avant la végétation, et conservés jusqu'au temps de la vente, seront dans le meilleur état possible pour végéter, dès qu'ils seront plantés, ce qui peut se faire en tout temps avant la mi-mai. Nous espérons que de s Catalogues descriptifs, et enregistrent la manière de les planter et de les cultiver, seront prêts une semaine avant la vente. Les personnes s'adressant qu'on leur enverra leurs ordres, et remettront le prix le 1. Able au créancier, peuvent être assurés qu'ils n'ont rien à attendre de la part de la vente, si ils n'ont rien à attendre. Attendu, ils doivent donner des informations particulières pour le transport de ces plants. CONDITIONS.—ARGENT COMPTANT. La Vente aura lieu à DIX HEURES avant midi. JOHN LEEMING.